

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS CERTIFIÉE ET LA DÉFORESTATION IMPORTÉE :

DES EXIGENCES LARGEMENT PRISES EN COMPTE

Par Emmanuel Groutel, Wale et Caroline Duhesme, Secrétaire de la Commission certification ATIBT

Le Mercredi 17 novembre 2021, la Commission Européenne publiait un projet de réglementation pour lutter contre la déforestation importée. À l'instar de la **Stratégie Nationale de lutte contre la déforestation importée** française (SNDI), ce projet de réglementation s'appliquera à différents produits agricoles ainsi qu'au bois. Pour les bois certifiés selon des critères de gestion

durable et responsable suivant les labels FSC et PEFC/PAFC, ce nouveau règlement s'inscrit parfaitement dans ce qui a déjà été entrepris par les sociétés certifiées pour la gestion durable des forêts. Le bois est donc pionnier à différents niveaux car le bois certifié garantit l'absence de déforestation ou dégradation de la forêt.

UNE FILIÈRE SOLIDE, PRÉPARÉE ET EN AVANCE

- Les certifications **FSC et PEFC/PAFC** sont d'une haute exigence dans leurs critères qui, outre les aspects purement forestiers (aménagements, traçabilité), englobent le respect des communautés, le droit et la sécurité des travailleurs, le respect de l'environnement, et la protection de la biodiversité ;
- Seul le bois était déjà inscrit dans un tel schéma depuis 2013 avec le Règlement Bois de l'Union Européenne (**RBUE**) qui bannit l'importation de bois illégaux ;
- Les metteurs en marchés ou importateurs ont mis en place des pratiques de **diligence raisonnée** depuis 9 ans déjà ;
- Des contrôles sont opérés dans les différents pays européens par les **autorités compétentes** ;
- Les **ONG** sont informées, impliquées et participent activement à cette orientation ;
- Des **guides des achats publics**, émis notamment par WWF complété par celui de la SNDI en 2021, permettent d'aider les acheteurs et donnent un cadre aux transactions. Hors de France, c'est aussi le cas avec CPET au Royaume-Uni ou de TPAC aux Pays-Bas ;
- Les forestiers certifiés accueillent en transparence des observateurs, des chercheurs et des ONG.

Cette réglementation européenne est une **opportunité pour prouver l'implication des acteurs de cette filière** par leur engagement dans la certification de gestion durable des forêts.

Importer du bois sans contribuer à la déforestation

